

Le [GROUPEMENT COMMERCIAL BAS RHIN:] / T : 03.88.32.38.43 avait engagé plusieurs procédures en justice contre [CARREFOUR:652014051] / T : 01.41.04.26.00 dont les magasins Carrefour Contact et Carrefour Express qui ouvraient le dimanche. Le tribunal de grande instance de Strasbourg vient de statuer sur ce dossier, et a débouté le Groupement commercial, qui affirmait que les supérettes Carrefour étaient trop grandes pour être considérées comme des épiceries. La CFTC, qui voit dans ce jugement une jurisprudence en faveur du travail dominical, réfléchit à un pourvoi en appel. www.groupement-commercial.fr